

LABASTIDETTE

Arrêté temporaire n°25-AT-0007  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

9 CHEMIN DU GARROS

Le Maire de la commune de Labastidette,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 412-28 et R. 417-10

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage

**VU** la demande émise par SARL DELCAM demeurant 18 AVENUE DE GASCOGNE ZA DE L'ESPECHE 31470 FONTENILLES représentée par Monsieur STEPHANE GIL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de travaux (Branchements et raccordements avec tranchées / Eau potable) rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/04/2025 au 02/05/2025 CHEMIN DU GARROS

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 28/04/2025 et jusqu'au 02/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent 9 CHEMIN DU GARROS :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un sens interdit est institué. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, quand la situation le permet ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL DELCAM.

**Article 3**

Le Maire de la commune de Labastidette est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Labastidette, le 08 avril 2025  
Le Maire de la commune de Labastidette

Olivier AUTHIE



**DIFFUSION:**

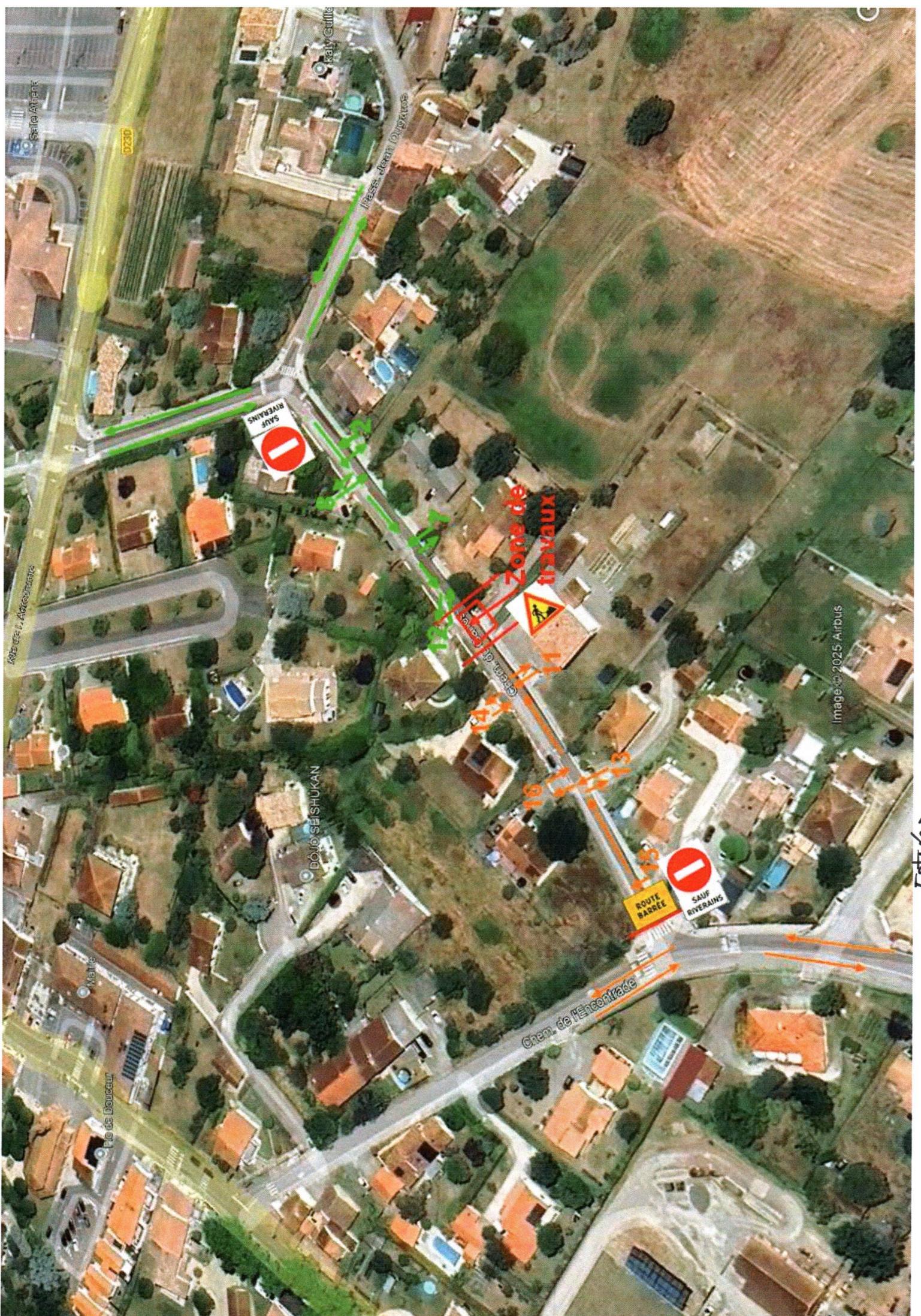
- SARL DELCAM

- ENVIRONNEMENT

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*





Route de l'Arcevaux

Stella Allant

02307

Pass. Jean Dugues

SAUF RIVERAINS

Zone de travaux

DÔJO SEISHUKAN

Chem. de la Chapelle

Chem. de l'Encontre

ROUTE BARRE

SAUF RIVERAINS

Image © 2025 Airbus

Entrées

